

## **Modification des modalités de fonctionnement**

### **SICAV L'EPARGNANT**

Société d'Investissement à Capital Variable  
Agrément du Ministre des Finances du 21 décembre 1996  
**Siège social** : Rue Hédi Nouria – 1001 Tunis

#### **Modification de la commission de gestion :**

SICAV L'EPARGNANT informe ses actionnaires et le public que son conseil d'administration réuni le 8 juin 2018 a décidé de réviser à la baisse la commission de gestion du gestionnaire STB MANAGER en la ramenant **de 0,425% TTC à 0,312% TTC** de l'actif net par an.

**Cette modification entrera en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2018.**

#### **Modification de la prise en charge de frais de fonctionnement :**

SICAV L'EPARGNANT informe ses actionnaires et le public que son conseil d'administration réuni le 8 juin 2018 a décidé de prendre en charge la redevance revenant au Conseil du Marché Financier ainsi que la taxe au profit des collectivités locales, initialement supportées par STB MANAGER, gestionnaire de la SICAV.

**Cette modification entrera en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2018.**